

# Retrait de la photo : réponse à l'avocat de la famille d'Hervé Cornara



Cher

Maître,

Notre directrice de publication m'a demandé de vous répondre au plus vite. Dès que nous avons eu connaissance de votre requête, nous l'avons prise en compte, et avons retiré de la photo les aspects les plus choquants, en mettant un carré blanc au milieu du cliché. Nous comprenons parfaitement les grandes souffrances que peut occasionner, chez l'épouse et le fils d'Hervé, la diffusion de ce document.

Lors d'une réunion rédactionnelle, le 4 juillet dernier, nous avons décidé que nous ne donnerions pas suite à toute requête de ce gouvernement de retirer cette photo, mais que nous le ferions si c'était la famille qui nous le demandait.

Pour autant, nous vous remercions de transmettre à l'épouse et au fils d'Hervé Cornara ces quelques informations

complémentaires.

Nous avons décidé de publier, dès réception, cette photo horrible, afin que nos compatriotes sachent de quoi les assassins islamistes sont capables, sur notre propre territoire, à l'encontre de tous nos compatriotes qui, comme la malheureuse victime, ne sont pas musulmans.

De même qu'il nous arrive de diffuser, en informant nos lecteurs, des documents horribles, montrant la réalité d'une barbarie islamiste que les politiques et les médias cherchent à relativiser, voire à nier.

Il nous a paru utile, d'autre part, de montrer ce document choc, dans le contexte où nous savions que ce gouvernement et les médias dominants feraient tout pour relativiser la gravité de la première décapitation islamique commise sur le sol français. Ils n'ont reculé devant aucune bassesse, osant même expliquer que cet abominable crime pouvait être la conséquence d'un simple conflit du travail, et mettant en avant les tueries tunisiennes, pour mieux occulter la gravité de l'assassinat de notre compatriote.

Nous sommes scandalisés, trois semaines après le drame, par la différence de traitement entre les crimes des dessinateurs de Charlie Hebdo, suivis de l'opération « Je suis Charlie », et l'indifférence qui a suivi le meurtre du chef d'entreprise isérois. Aucun rassemblement n'a été programmé, nulle part en France, de la part des autorités, pour rendre hommage à la victime, assassinée de manière barbare par un soldat de l'islam.

Seuls, Riposte Laïque, Résistance républicaine et quelques associations patriotes ont honoré la mémoire d'Hervé par des rassemblements organisés à Paris, Quimper et Montpellier, observant une minute de silence en sa mémoire, et en celle de toutes les victimes des fanatiques musulmans.

Nous sommes, dans ce contexte, et l'avons écrit, également scandalisés que le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui porte, par la politique menée, notamment depuis les assassinats de Charlie Hebdo, une grande responsabilité dans

la mort de l'entrepreneur, ait osé venir à ses obsèques, sans le moindre scrupule.

Nous savons qu'hélas Hervé Cornora ne sera pas la dernière victime des assassins islamistes et que d'autres compatriotes connaîtront le sort tragique qui fut le sien. Notre devoir est d'en informer les Français, malgré les pressions politiques et médiatiques qui veulent empêcher les sites indépendants comme Riposte Laïque de dire la vérité aux Français sur le cancer islamique.

C'est dans cet esprit donc que nous avons publié cette image, et c'est par respect pour vos clients que nous la retirons, ce jour.

Veillez leur transmettre encore une fois toutes nos condoléances, et dites-leur que des sites résistants comme Riposte Laïque, loin des discours larmoyants des spécialistes du compassionnel, continueront d'informer nos compatriotes des raisons pour lesquelles leur époux et père a été exécuté de manière aussi barbare.

Quand le temps aura fait son œuvre, nous serons à leur disposition, s'ils le souhaitent, pour leur expliquer que cette tragique décapitation est, depuis quatorze siècles, la marque de fabrique de l'islam.

<http://ripostelaique.com/decapitations-lhistoire-sanglante-de-lislam-de-mahomet-a-aujourd'hui-attention-videos-horribles.html>

Vous remerciant par ailleurs pour la courtoisie de votre requête, je vous prie d'agréer, cher Maître, l'expression de mes plus courtoises salutations.

**Cyrano**

**REQUETE DE MAITRE CHAUVIRE, AVOCAT DE L'EPOUSE ET DU FILS D'HERVE CORNARA**

De : Julien Chauviré

Envoyé : vendredi 17 juillet 2015 09:09

À : ripostelaique@orange.fr

Objet : Demande de suppression de photographie

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous en qualité de conseil de Madame Hervé CORNARA et de son fils.

Ceux-ci m'ont en effet informé de la diffusion sur votre site, en illustration d'au moins deux articles (« Un homme est mort, décapité : les vrais responsables sont Hollande et Valls » du 27 juin 2015 et « Le policier qui a divulgué la photo d'Hervé décapité sera poursuivi » du 17 juillet 2015), de la photographie de la tête de Monsieur Hervé CORNARA prise sur les lieux du drame le 26 juin dernier.

Vous comprendrez que la diffusion de ce cliché, et le fait d'y être sans cesse confronté, plonge les proches de Monsieur Hervé CORNARA, dans une très grande souffrance.

Telle n'est pas, en outre, l'image qu'ils souhaitent voir conserver de leur époux et père.

C'est la raison pour laquelle, étant clairement posé qu'il ne s'agit pas ici question de remettre en cause la liberté d'expression, je vous mets en demeure de bien vouloir retirer dans les meilleurs délais cette photographie de toute publication sur votre site.

A défaut, je n'aurai d'autre choix que d'engager toute poursuite ou action propre à faire cesser cette diffusion.

Je vous rappelle que le cliché dont il est question, pris sur la scène de crime, constitue une pièce du dossier d'enquête dont la divulgation est contraire à la Loi, ainsi que vous ne pouvez l'ignorer puisque vous en faites état dans votre article intitulé « Le policier qui a divulgué la photo d'Hervé décapité sera poursuivi ». La diffusion de ce document sur votre site est donc constitutive de l'infraction de recel de violation du secret de l'enquête et est de nature à justifier le dépôt d'une plainte à l'encontre du responsable de la publication et des auteurs des articles qu'il illustre.

Par ailleurs, la diffusion de cette photographie est également de nature à justifier une action civile en dommages et intérêts à raison du préjudice moral que cette diffusion inflige aux proches de Monsieur Hervé CORNARA.

Ceux-ci ne souhaitent pas en arriver à une telle extrémité.

Ils comptent donc avant tout sur votre compréhension et votre empathie pour donner une suite favorable à la présente mise en demeure.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Julien CHAUVIRÉ

Avocat Associé